



## **Les employeurs accompagnent l'austérité, seulement 0,5 % d'augmentation de la valeur du point en 2026 !**

Les militants FO des Régies de quartier et de territoire, réunis les 30 et 31 mars 2026 à Paris, font le constat d'une nouvelle année d'austérité.

Une nouvelle fois les employeurs bottent en touche et proposent seulement de passer le point de 10,68 € à 10,73 € brut !

**Ce qui représente, par exemple, pour un(e) Conseiller(e) en Insertion Professionnelle avec de l'ancienneté 11 € brut par mois et 10 € brut par mois pour un(e) encadrant(e) technique débutant(e).**

Pourtant, le SMIC ayant augmenté de 1,18 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au regard de l'augmentation des prix à la consommation de ces 3 dernières années et depuis l'envolée récente du prix du pétrole, le point devrait être bien plus élevé.

**La FNAS FO** rappelle qu'elle revendique un point à 11,32 € pour rattraper tout ce retard accumulé.

Les salariés des Régies qui sont, au quotidien, mobilisés pour sortir les personnes de la précarité, deviennent eux-mêmes précaires.

Si cela ne suffisait pas, le gouvernement continue à s'en prendre aux budgets alloués à ces structures. L'Etat restreint les moyens des collectivités locales, leur laissant la responsabilité de la survie des Régies sur leur territoire. Les employeurs utilisent ces arguments pour poursuivre la destruction des droits des salariés et des personnes en insertion.

**La FNAS FO dénonce :**

- ⇒ Les politiques gouvernementales de restrictions budgétaires,
- ⇒ La remise en cause des accords d'entreprise mieux disant que la convention collective,
- ⇒ Les fusions-absorptions imposées, génératrices de perte de droits et d'emplois,

**et revendique :**

- ⇒ L'augmentation immédiate et significative de la valeur du point à 11,32 €,
- ⇒ Une prime d'ancienneté garantissant la reconnaissance de l'expérience,
- ⇒ L'amélioration des conditions de travail et le maintien de tous les postes,
- ⇒ Des financements à la hauteur des besoins,
- ⇒ Le maintien des accords d'entreprises plus avantageux que les droits conventionnels,
- ⇒ L'application systématique de la clause de sauvegarde dès que nécessaire.

**La FNAS FO soutient tous les salariés qui luttent au quotidien auprès de leurs employeurs pour maintenir, défendre et améliorer leurs droits, et toutes les mobilisations en cours et à venir.**

**Rejoignez les militants FO des Régies de quartier !  
Rejoignez la FNAS FO !**

Paris, le 31 mars 2026